



Urgence Énergétique

Dispositifs d'aides et de soutien



SOMMAIRE

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « Certificat d'Économie d'Énergie ».....	3
BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES.....	3
AMORTISSEUR ELECTRICITÉ.....	3
AIDE GAZ ET ÉLECTRICITÉ 2022.....	4

AIDES RÉGIONALES

PASS TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE.....	5
PASS ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ.....	5
CONTRAT ENTREPRISE D'AVENIR ET CONTRAT 3S.....	5
FITEEO: SOLUTION DE PORTAGE DE PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN OCCITANIE.....	6
OMBRIÈRES D'OCCITANIE.....	6

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE.....	7
AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIE RENOUVELABLES.....	7
FONDS TOURISME DURABLE.....	8
TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES.....	8
PRÊT VERT BPI-ADEME.....	9
PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.....	9

ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR VOTRE CCI

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE.....	10
COACHING ÉNERGIE.....	10
PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE.....	10
DIAG DECARBON'ACTION.....	11
ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGETIQUE.....	11
FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE.....	11
PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR.....	11
ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS.....	12

LIENS INTERNET 12-13

NOTES 14

CONTACT 15

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « CEE »



Cible : toutes entreprises.



Conditions : réaliser des travaux d'économies d'énergie (isolation, air comprimé, groupe froid...) qui sont identifiés dans des fiches par secteur d'activités.



Modalités : le montant de la prime des certificats d'économie d'énergie dépend du type de travaux effectués, il est nécessaire de faire la demande avant la signature du devis (se rapprocher de son fournisseur de matériels ou d'énergie).



Scannez-moi

BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES



Scannez-moi



Cible : TPE avec une puissance souscrite <36kVA (contrôlez votre éligibilité potentielle et l'intérêt d'un retour au tarif réglementé si vous n'en bénéficiez pas déjà).



Conditions :

- employer moins de 10 salariés.
- réaliser moins de 2 m€ de CA et avoir souscrit un contrat au tarif réglementé.



Modalités : à partir de 2023 hausse de prix de l'électricité automatiquement limitée à 15%.

AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ



Cible : TPE et PME non protégées par le bouclier tarifaire.



Conditions :

- avoir moins de 250 salariés.
- < 50 M€ de chiffre d'affaires et < 43 M€ de bilan.



Modalités : aide calculée sur la « part énergie » d'un contrat donné, c'est-à-dire le prix annuel moyen de l'électricité hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau (tarif réseau ou Turpe) et hors taxes.

L'amortisseur viendra ramener le prix annuel moyen de la « part énergie » à 180 €/MWh (ou 0,18€/kWh) sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de la « part énergie » du contrat à 500 €/MWh.

La réduction maximale du prix unitaire sera de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation (ou de 0,16 €/kWh). **L'aide sera intégrée directement dans la facture d'électricité et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut de PME.**



Scannez-moi



AIDE GAZ ET ÉLECTRICITÉ 2022



Cible : toutes entreprises énergivores.



Conditions : achats de gaz et/ou d'électricité ≥ 3 % du CA 2021, augmentation de 50% du prix sur la période éligible par rapport à une moyenne de prix sur l'année 2021.



Modalités : 50% à 80% des dépenses éligibles selon la situation de l'entreprise. Dispositif simplifié à partir de fin novembre 2022. Concerne toutes les entreprises qui répondent aux conditions jusque fin 2022.




Scannez-moi

Le dispositif sera prolongé en 2023. Pour les TPE et PME, l'appréciation des critères d'éligibilité s'effectuera déduction faite de l'aide apportée par l'amortisseur électricité.




PASS TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

 **Cible** : industrie, activités du secteur agro-alimentaire, services aux entreprises (BtoB), activités du secteur touristique.

 **Conditions** :

- avoir moins de 20 salariés.
- être située en Occitanie, hors métropoles de Toulouse et Montpellier.


Engager des travaux de production de chaleur ou de froid renouvelable, gestion de l'eau et des déchets, sobriété énergétique, réduction d'impact environnemental, cybersécurité, et digitalisation des process.


 **Modalités** : subvention allant jusqu'à 50% du montant du projet, plafonnée à 10 000 € avec une assiette éligible minimale de 10 000 €.




PASS ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ




 **Cible** : commerces et artisans.


 **Conditions** :

- avoir moins de 10 salariés.
- être située en Occitanie, hors métropoles de Toulouse et Montpellier.
- engager des travaux de production de chaleur ou de froid renouvelable, gestion de l'eau et des déchets, sobriété énergétique, réduction d'impact environnemental, cybersécurité, et digitalisation des process.

 **Modalités** : subvention allant jusqu'à 50% du montant du projet, plafonnée à 10 000 €.

CONTRAT ENTREPRISES D'AVENIR ET CONTRAT 3S (STRATÉGIQUE, STRUCTURANT, SOUVERAIN)

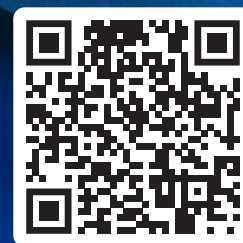
 **Objectif** : dispositif pour accompagner des entreprises dans leurs transformations, notamment environnementales, pour la mise en place de process de production décarbonés ou d'amélioration efficacité énergétique.

 **Modalités** : contrat Entreprises d'avenir : subvention plafonnée à 200 000€. Avance remboursable allant jusqu'à 300 000€ pour les entreprises jusqu'à 500 salariés. Contrat 3S : aide déplafonnée, principalement en avance remboursable, pour les entreprises de toutes tailles avec un projet à partir de 5M€ et créant au moins 50 emplois en métropoles et au moins 20 emplois en dehors.



FITEEO : Solution de portage de projets d'efficacité énergétique en Occitanie

Cet outil propose le portage clé en main des projets de transition énergétique des entreprises sur leurs sites via des installations d'efficacité énergétique (process et bâti) et d'autoconsommation (photovoltaïque, énergies renouvelables thermiques ou d'autres installations de production d'énergie (cogénération, chaufferie CSR, méthanisation...)).
L'avantage pour l'entreprise est de pouvoir déléguer le financement des équipements nécessaires et les risques liés à la transition énergétique à un tiers-investisseur qui lui en rendra la propriété à la fin de la période contractuelle.



Scannez-moi

OMBRIÈRES D'OCCITANIE

Solution clef en main pour le déploiement d'ombrières photovoltaïques grâce au partenariat noué avec l'Entente des 13 Syndicats Départementaux d'Énergie de la Région et See You Sun.

La société « Ombrières d'Occitanie » finance à 100% l'installation dès 200 m² et jusqu'à 1500 m² de stationnement pour couvrir entre 15 et 100 places.





Scannez-moi

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE - ADEME

 **Cible** : PME industrielles & sites de moins de 250 salariés des Grandes Entreprises (locaux d'activité tertiaires non éligibles seuls).

 **Conditions** : entreprise à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit énergétique réglementaire. Les locaux d'activité tertiaires ne sont pas éligibles seuls.

 **Modalités** : prise en charge des coûts de vos audits énergétiques à hauteur de :


- 50 % pour les grandes entreprises (hors audits obligatoires).
- 60 % pour les moyennes entreprises.
- 70 % pour les petites entreprises.




AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - ADEME



 **Cible** : toutes entreprises.

 **Conditions** : avoir un projet de mise en place d'un système d'énergie renouvelable : biomasse, géothermie, méthanisation, photovoltaïque...

 **Modalités** : financement des prestations externes pour réaliser l'étude de faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable, voire de son installation en fonction du type de projet.

Parcours de Sobriété énergétique : découvrez les conseils et leviers d'action préconisés par l'ADEME pour diminuer vos factures et réduire l'impact de la crise énergétique sur vos activités


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Scannez-moi

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

FONDS TOURISME DURABLE



Cible : TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique (SAS, SCOP, association loi 1901...) situées en zone rurale.



Conditions : avoir un objectif de réduction et maîtrise des coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport), d'ancrage dans le territoire (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ou de formation et/ou labellisation sur l'engagement écologique.

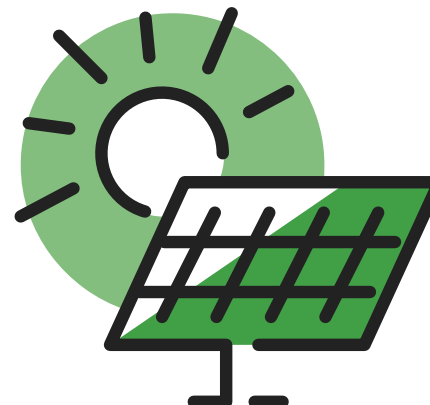


Modalités : aide forfaitaire d'un montant minimum de 5 000 € et au maximum 200 000 € selon le projet.



Scannez-moi

TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES



Cible : toutes entreprises.



Conditions : avoir des projets d'études ou d'investissements qui font partie d'une liste prédéfinie selon le secteur d'activité de l'entreprise.



Modalités : le montant de l'aide est calculé forfaitairement, il est compris entre 5 000 € et 200 000 €.



Scannez-moi



AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

PRET VERT bpi**france**



Cible : PME et ETI indépendantes souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique.



Conditions : investissement sur l'optimisation des procédés, ou amélioration de la performance pour diminuer l'impact environnemental, la mobilité bas carbone, l'innovation et les énergies renouvelables.



Modalités : prêt facilité (pas de vérification des factures) de 50 000 € à 5 000 000 €. Durée : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE bpi**france**



Cible : TPE et PME.



Conditions : être créée depuis plus de trois ans (ou créée pour la reprise d'un établissement de plus de trois ans), être en bonne santé financière et réaliser l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de l'entreprise.



Modalités : le montant du prêt ne peut dépasser 50 % du financement total du projet, ce dernier doit être au minimum de 10 000€ et au maximum de 50 000 €. La durée de ce prêt est de 3 à 7 ans avec un différé de 2 ans.



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE



L'autodiagnostic « Flash diag énergie » est une première approche qui vous permet d'analyser vos pratiques en matière d'énergie pour mieux maîtriser votre consommation. Faites le point, en quelques minutes, sur les thématiques de votre choix et identifiez les pistes de progrès pour votre entreprise en répondant aux questionnaires ci-contre. À l'issue du questionnaire en ligne, vous recevrez automatiquement des premières préconisations et des pistes d'actions à explorer avec votre expert CCI de proximité.



Scannez-moi

COACHING ÉNERGIE



Un parcours pour optimiser vos consommations d'énergies :

- identifier vos enjeux énergétiques et vos principaux postes de consommations.
- recenser vos usages énergétiques et rechercher des gisements d'économies possibles.
- étudier des possibilités de récupération de chaleur, réfléchir sur les énergies renouvelables.



Scannez-moi

PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE



Vous êtes commerçant, restaurateur, hébergeur touristique et souhaitez engager la transition écologique de votre établissement ? Bénéficiez d'un accompagnement entièrement pris en charge, avec l'aide de votre conseiller CCI.

L'accompagnement par nos équipes se fait en 2 étapes :

- état des lieux et réalisation d'un plan d'actions.
- proposition d'un accompagnement pour la mise en œuvre des actions définies.



Scannez-moi

ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Un accompagnement dédié aux propriétaires ou locataires de locaux professionnels à usage tertiaire de moins de 1 000m², qui souhaitent disposer de conseils pour construire ou rénover maîtriser leur consommation d'énergie, identifier les aides et financements mobilisables et trouver des professionnels pour les accompagner.



Scannez-moi



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

DIAG DECARBON'ACTION

L'ADEME et Bpifrance lancent le Diag Décarbon'Action en collaboration avec l'Association Bilan Carbone afin d'accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises françaises. Avec cet outil, vous mesurez les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise, définissez un plan d'actions pour les réduire et êtes accompagnés pour mettre en œuvre vos premières actions et les valoriser.



FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE



Le Programme PROREFEI vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie et le tertiaire complexe afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. Il est développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), expert reconnu depuis plus de 40 ans dans la promotion de la maîtrise énergétique et financé par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). En 2022 les coûts pédagogiques sont pris en charge jusqu'à 80%.



PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR

TPE, PME ou ETI dans le domaine de l'industrie, bénéficiez d'un accompagnement global et personnalisé pour :

- Gagner en compétitivité et en performance globale ;
- Renforcer la place de l'humain au centre de votre entreprise ;
- Engager une démarche d'innovation continue ;
- Améliorer votre performance environnementale et énergétique ;

2 phases pour vous accompagner dans votre transformation :

- Phase 1, de 5 jours : diagnostic 360°, définitions des objectifs prioritaires, financement 100% ;
- Phase 2, jusqu'à 25 jours : plan d'actions priorisé, mise en œuvre opérationnelle, financement jusqu'à 50 %.

Financement ÉTAT - RÉGION OCCITANIE



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS

Votre CCI vous accompagne dans la gestion de vos difficultés via une première étape d'analyse de la situation, puis de recherche et déploiement de solutions. En cas de difficultés mineures ou majeures (impossibilité de règlement d'une facture, impayés de client, suppression d'un découvert...) votre conseiller recherche, en toute confidentialité, les solutions les plus adaptées à votre situation.



Scannez-moi



Rendre son entreprise responsable

Énergie, environnement, santé/sécurité... intégrez une gestion durable et responsable grâce à nos veilles d'informations, diagnostics et accompagnements

LIENS INTERNET

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « Certificat d'Économie d'Énergie »

www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav__6

BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15944

AMORTISSEUR ELECTRICITÉ

entreprendre.service-public.fr/actualites/A16101

AIDE GAZ ET ÉLECTRICITÉ 2022

www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE

agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-financement-dun-audit-energetique-industrie

AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/

FONDS TOURISME DURABLE

agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaureurs-hebergeurs-accelerez-transition

TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme

PRÊT VERT BPI

www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-vert

PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-economies-denergie-pee

ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR VOTRE CCI

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE

www.occitanie.cci.fr/article/flashdiag-energie

COACHING ÉNERGIE

www.occitanie.cci.fr/produit/coaching-energie

PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE

www.occitanie.cci.fr/article/accompagnement-la-transition-ecologique-des-commerces

ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

www.occitanie.cci.fr/article/engagez-la-renovation-energetique-de-votre-local-professionnel-avec-renov-petit-tertiaire

DIAG DECARBON'ACTION

diagdecarbonaction.bpifrance.fr/

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE

www.occitanie.cci.fr/evenement/parcours-de-formation-prorefei-devenir-referent-energie-en-industrie

PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR

www.laregion.fr/parcours-industrie-du-futur

ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS

www.occitanie.cci.fr/produit/accompagnement-entreprise-en-difficulte

CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT ÉNERGIE



 CCI ARIÈGE

Julien BOURDON
j.bourdon@ariege.cci.fr

 CCI AUDE

David BEN ZERIEN
d.ben-zerien-artes@aude.cci.fr

 CCI AVEYRON

Elodie NAYRAL
e.nayral@aveyron.cci.fr

 CCI GARD

Priscille JULIEN
p.julien@gard.cci.fr

 CCI TOULOUSE
HAUTE-GARONNE

Agnès FRAYSSINET
a.frayssinet@toulouse.cci.fr

 CCI GERS

Maxime DESCHUYTENEER
m.deschuyteneer@gers.cci.fr

 CCI HÉRAULT

Christophe FERNIQUE
c.fernique@herault.cci.fr

Guillaume DEVAUX BIRELOZE
g.devaux-bireloze@herault.cci.fr

 CCI LOT

Pôle Développement Durable
appui@lot.cci.fr

 CCI LOZÈRE

Violaine BOUCHER
v.boucher@lozere.cci.fr

 CCI TARBES
ET HAUTES-PYRÉNÉES

Emilie GANDARIAS
emilie.gandarias@tarbes.cci.fr

 CCI PYRÉNÉES
ORIENTALES

Sonia POULOT
s.poulot@pyrenees-orientales.cci.fr

 CCI TARN

Christelle ARCE-MENSO
c.arce-menso@tarn.cci.fr

 CCI MONTAUBAN
ET TARN-ET-GARONNE

Viviane SAMPARA
v.sampara@montauban.cci.fr

 CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madeleine CRAS
m.cras@occitanie.cci.fr

Vincent GARNAUD
v.garnaud@occitanie.cci.fr





CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

5 Rue Dieudonné Costes, 31700 Blagnac

05 62 74 20 00

www.occitanie.cci.fr/contact

Conception & réalisation - Service communication et marketing CCIO 2022
Illustrations/Photos: copyright - droits réservés